

**COMMISSION PARITAIRE NATIONALE**  
Convention Collective Nationale des Services de l'Automobile

**DÉLIBÉRATION PARITAIRE n° 7 - 19**  
**relative à la liste des CQP dont l'inscription au RNCP est priorisée**

**Les organisations soussignées,**

*Vu la loi n°2018-771 du 5 septembre 2018 « pour la liberté de choisir son avenir professionnel » notamment l'article 1 et ses textes d'application ;*

*Vu le décret n° 2017-1135 du 4 juillet 2017 relatif à la mise en œuvre de la validation des acquis de l'expérience ;*

*Vu l'article L.6323-6 du code du travail ;*

*Vu la délibération paritaire n°6-19 relative au positionnement des CQP aux fins d'enregistrement au RNCP ;*

**Les organisations soussignées conviennent ce qui suit :**

Considérant les CQP reconnus par la branche, inscrits dans le répertoire national des certifications des services de l'automobile (RNCSA),

Considérant la volonté des partenaires sociaux de continuer :

- à promouvoir et à développer l'accès à la validation des acquis de l'expérience (VAE) des certifications inscrites dans le RNCSA,
- à soutenir la mobilisation du CPF par les salariés dans le cadre de la formation continue pour accéder aux CQP des services de l'automobile,
- à favoriser la formation en alternance,

**Article 1<sup>er</sup>** - Les organisations soussignées demandent à l'ANFA de procéder, auprès de France Compétences, à l'inscription prioritaire au RNCP, des CQP les plus mobilisés en 2018 et des CQP faisant l'objet de projets de mobilisation formulés par les entreprises et les métiers de la branche des Services de l'Automobile auprès de services de l'ANFA.

**Article 2** – En application de l'article 1<sup>er</sup>, les CQP faisant l'objet de la demande des organisations soussignées d'une inscription prioritaire au RNCP sont annexées à la présente délibération paritaire (annexe 1, 1 feuillet). Les demandes d'enregistrement au Répertoire National des Certifications Professionnelles se font dans le cadre des dispositions légales, réglementaires et conformément aux procédures de France Compétence.

OB M B

LD AF 30 78 m

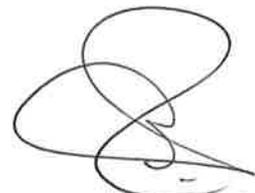
**Article 3** - les organisations soussignées demandent à l'ANFA de procéder à un suivi et une information régulière de la CPN :

- de l'état d'inscription au RNCP des CQP visés par le RNCSA, y compris les arrivées à leur échéance et les besoins de renouvellement ;
- de l'état d'avancement de l'inscription au RNCP des CQP visés à l'article 2 et des préconisations d'ajustement de cette liste ;

**Article 4** - Les organisations soussignées conviennent de réexaminer la liste des CQP dont l'inscription au RNCP est prioritaire, lors de la CPN suivant celle au cours de laquelle les préconisations d'ajustements visés à l'article 3 auront été formulées par l'ANFA.

Fait à Suresnes, le 25 juin 2019

**Organisations professionnelles**

ANFA 

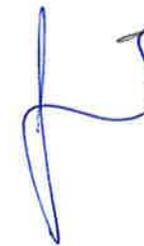
ANPA  
Conseil National des Professions de l'Automobile 

ASAV 

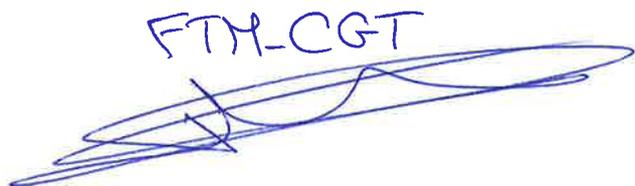
**Organisations syndicales de salariés**

CFDT 

CFE-COCL 

FO 

FGSN-CFOT 

FTM-CGT 

03

AS

**Annexe 1**  
**Liste des CQP dont l'inscription au RNCP est priorisée**

CQP Responsable d'unité(s) d'enseignement de la sécurité routière et de la conduite

CQP Débosseleur sans peinture

CQP Opérateur vitrage

CQP Opérateur vitrage spécialiste

CQP Opérateur vitrage confirmé

CQP Chef d'équipe vitrage / chef d'atelier vitrage

CQP Contrôleur technique VL

CQP Contrôleur technique PL

CQP Contrôleur technique confirmé VL

CQP Contrôleur technique confirmé PL

CQP Chef de centre de contrôle technique VL

CQP Chef de centre de contrôle technique PL

CQP Vendeur-conseil magasins smava

CQP Vendeur-conseil magasin confirmé smava

CQP Chef de centre smava

CQP Directeur de site smava

CQP Mécanicien réparateur de véhicules anciens et historiques

CQP Opérateur station-service

CQP Opérateur spécialiste station-service

CQP Chef de station-service

CQP Responsable de station(s)-service

CQP Opérateur spécialiste service rapide

CQP Mécanicien spécialiste automobile

CQP Technicien Expert Après-Vente Automobile

CQP Technicien expert après-vente véhicules utilitaires et industriels

CQP Démonteur Automobile Spécialiste

CQP Vendeur Automobile Confirmé

OB

W

B

AF

W

JJ

SD

M

9) ~~AE~~